

République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire

du 9 décembre 2021

Délibération n°2021/S08/030

OBJET : APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE.

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 19 heures, se sont réunis en séance publique, en les locaux de l'Hôtel de Ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 3 décembre 2021 de Monsieur Georges MOTHRON, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 56

BACHA Fatiha / BOUGEARD Nicolas / CHAILLOUX Marine / EL HADDAD Khaled / GICQUEL Camille / HAMIDA Abdelkader / LAUGIER Véronique / LE NAGARD Marie-France / MECHRIA Ouissam / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RYADI Sandra / SLIFI Nadir / WALKER Damien / AESCHLIMANN Marie-Do / BOURDIER-CHAREF Angéline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / GUILLOT-NOEL Christophe / KAPLAN Isabelle / KHOURY Armand / LE GAC Thierry / LETIERCE Valérie / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / RAHAL May / BARBIER Gaël / ISABEY Éric / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / DAD Hicham / DELACROIX Agnès / De MARVAL Josette / LAUER Evelyne / MERCIER Luc / SELLAM Naïma / AGOUMALLAH Boumédienne / ARNOULD Claire / BACHELAY Alexis / BEKKOUCHE Adda / CHAIMOVITCH Patrick / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / MOUMNI Dounia / SOW Fatoumata / TRICARD Perrine / BINAKDANE M'Hamed / LAFON Carole / LECLERC Patrice / MANSERI Sofia / NOEL Laurent / PEREZ Anne-Laure / HADDOUCHE Bachir / LARIK Leïla / PELAIN Pascal.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 19

BENEDIC Fabien représenté par BOUGEARD Nicolas / CHARAIX Céline représentée par BACHA Fatiha / DE AZEVEDO Tania représentée par SLIFI Nadir / SAVRY Gilles représenté par PERICAT Xavier / VALIER France-Lise représentée par PLOTEAU Jean-François / AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / FISCHER Josiane représentée par MARE Guillaume / SITBON Frédéric représenté par BOURDIER-CHAREF Angéline / JAUFFRET Anne-Christine représentée par REVILLON Yves / LE MOAL Alice représentée par COCHEPAIN Stéphane / MUZEAU Rémi représenté par COCHEPAIN Stéphane / PINARD Patrice représenté par MERCIER Luc / RENAULT Sébastien représenté par LAUER Evelyne / BEAUSSIER Julien représenté par ARNOULD Claire / HEMONET Hervé représenté par DELATTRE Amélie / MESTRES Valérie représentée par TRICARD Perrine / MOME Michel représenté par CHRIQUI-MENGEOT Rita / ABSSI Chaouki représenté par MANSERI Sofia / TOUMI Délia représentée par PEREZ Anne-Laure.

ABSENTS : 5

COSTA Catherine / GUILLARD Laurent / GASMI Samia / NARBONNAIS Valentin / BENTAJ Abdelaziz.

EXCUSE : 0

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : 0

PARTI EN COURS DE SEANCE : 0

Monsieur MECHRIA Ouissam est désigné comme Secrétaire de séance (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Transmission et affichage le : 17 DEC. 2021



EXPOSE

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) en date du 18 août 2015 et la loi « NOTRE » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 ont confié aux collectivités territoriales, et notamment aux intercommunalités, un rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique, via l'élaboration et la mise en œuvre de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

L'établissement public territorial Boucle Nord de Seine est soumis à cette obligation réglementaire et a ainsi engagé l'élaboration de son PCAET par délibération du conseil de territoire du 27 septembre 2018.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui dresse une stratégie et un plan d'actions pour une durée de 6 ans, dont la finalité est :

- La lutte contre le changement climatique : atténuer / réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- L'adaptation du territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Une gouvernance EPT/Villes a été mise en place dès le début des travaux pour suivre l'élaboration du PCAET, dans le cadre d'un comité technique associant les services intéressés et d'un comité de pilotage associant les élus communaux délégués.

Le PCAET, qui devra être compatible avec le Plan Climat Air Energie Métropolitain approuvé par la Métropole du Grand Paris (MGP) le 12 novembre 2018, représente ainsi une opportunité de promouvoir une dynamique collective à l'échelle du territoire de Boucle Nord de Seine permettant d'améliorer les réponses à apporter pour relever les défis du changement climatique, de la résilience et de l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Le projet de PCAET étant soumis à évaluation environnementale, il entre dans le champ de la concertation préalable prévue aux articles L.121-15-1 et suivants du code de l'environnement.

Lors de sa séance en date du 5 février 2020, le conseil de territoire a ainsi approuvé la déclaration d'intention relative à l'organisation de la concertation préalable.

Cette déclaration d'intention a été publiée durant 4 mois sur le site de l'EPT et ceux des Préfectures du Val d'Oise et des Hauts-de-Seine, afin de permettre le cas échéant l'exercice du droit d'initiative auprès du représentant de l'Etat pour demander une concertation préalable avec garant (droit ouvert aux habitants du territoire, aux élus et aux associations agréées).

Ce droit d'initiative n'ayant pas été exercé, il était prévu dans la déclaration d'intention que l'EPT Boucle Nord de Seine réalise une concertation préalable selon les modalités suivantes librement fixées :

- Que la concertation se déroule pendant une durée d'un mois, au cours de laquelle les habitants seront invités à faire part de leurs propositions d'actions, au vu du diagnostic et des priorités identifiées ;
- Qu'une information préalable soit opérée au moins 15 jours avant le début de la concertation sur le site Internet de l'EPT et des communes et par voie d'affichage au siège de l'EPT et dans les mairies ;
- Que les services des villes, les partenaires institutionnels et opérationnels, les acteurs socio-économiques intéressés et les associations environnementales seront associés à la démarche d'élaboration du PCAET, notamment dans le cadre d'ateliers ayant pour objet la co-construction du plan d'actions du PCAET.

La concertation relative à l'élaboration du PCAET, conduite en 2021, s'est appuyée sur les travaux réalisés en amont par l'EPT et les villes, relatifs au diagnostic et à la définition d'une stratégie territoriale comprenant des objectifs chiffrés air-énergie-climat répondant aux enjeux locaux identifiés.

➤ **Concertation avec les habitants :**

La concertation avec les habitants s'est déroulée durant 1 mois, du 14 avril 2021 au 15 mai 2021, afin de permettre aux habitants de faire part de leurs propositions d'actions, au vu du diagnostic et des priorités identifiées.

Cette concertation a été mise en œuvre sous la forme d'un webinaire en séance plénière et d'un appel à contributions en ligne.

Une information préalable (affichage et avis Internet) a été opérée dès le 29 mars 2021 par l'EPT Boucle Nord et relayée par les villes.

Ce webinaire a réuni une centaine de participants de tous horizons (habitants, membres d'associations, porteurs de projets...). Il a également mobilisé élus, services de l'EPT et des villes, qui ont largement contribué aux échanges.

A la suite du webinaire de partage de la démarche, un appel à contributions numérique a été mis en ligne du 14 avril 2021 au 15 mai 2021.

1 430 personnes ont visité la plateforme de concertation, 192 ont apporté leurs contributions qui ont été soutenues ou amendées par plus de 200 commentaires.

Un premier bilan de la concertation, avec la synthèse des contributions, a été publié sur la plateforme de concertation du 1^{er} juin 2021 au 15 juillet 2021.

➤ **Concertation avec les partenaires :**

Afin d'aboutir à une véritable co-construction du plan d'actions du PCAET, des ateliers partenariaux ont par ailleurs été organisés en janvier et mars 2021, associant les services et élus des villes, les partenaires institutionnels et opérationnels, les acteurs socio-économiques intéressés et les associations environnementales.

Ces deux journées ont réuni à chaque fois près de 80 participants.

A l'issue de ces ateliers, les partenaires ont également été invités à contribuer au printemps via la plateforme en ligne, et 27 contributions complémentaires ont ainsi été déposées.

Les apports de la concertation, tant avec les habitants qu'avec les partenaires, ont permis de nourrir le plan d'actions du PCAET, comme exposé dans le bilan de la concertation ci-joint.

Le projet de plan d'actions du PCAET finalisé suite à la concertation s'articule autour de 7 axes prioritaires, et se décline en 33 fiches actions opérationnelles pour la période 2022-2027, qui mobiliseront l'EPT, les villes du territoire et leurs principaux partenaires :

- Axe 1 - Aménager et organiser le territoire en renforçant sa résilience face au changement climatique ;
- Axe 2 - Habiter un parc résidentiel bas carbone, sain et économe ;
- Axe 3 - Se déplacer en réduisant l'impact sur le climat ;
- Axe 4 - Consommer de façon responsable et locale ;
- Axe 5 - Se développer en soutenant la production d'énergie et l'économie bas carbone ;
- Axe 6 - Améliorer la qualité de l'air ;
- Axe 7 - Animer la politique de transition climatique et tendre vers l'exemplarité.

Il est donc proposé aux membres du conseil de territoire de bien vouloir approuver le bilan de la concertation qui sera mis à disposition du public sur le site Internet de l'EPT Boucle Nord de Seine.

Le projet de PCAET, accompagné de son évaluation environnementale, sera soumis pour avis à la Métropole du Grand Paris (MGP) et à l'autorité environnementale, puis fera l'objet d'une participation du public par voie électronique avant son approbation par le conseil de territoire.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

ENTENDU L'EXPOSE DE MADAME MARIE-DO AESCHLIMANN, VICE-PRESIDENTE ;

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment ses articles L.5211-11 et L.5219-1,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.121-15-1 et suivants, L.229-26, R.121-19 et suivants, et R.229-59 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe »,

Vu la loi n°2015-992 en date du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n°2019-1147 en date du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu la loi n°2021-1104 en date du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience »,

Vu le décret n°2016-849 en date du 28 juin 2016 relatif aux Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) et précisant les modalités d'élaboration et de concertation des PCAET,

Vu le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France le 23 novembre 2012 et arrêté par le Préfet de Région le 14 décembre 2012,

Vu le Plan de Protection de l'Atmosphère d'Ile-de-France approuvé par arrêté inter-préfectoral du 31 janvier 2018,

Vu le Plan Climat Air Energie Métropolitain adopté par le Conseil de la Métropole du Grand Paris le 12 novembre 2018,

Vu la délibération du conseil de territoire n°2018/S07/014 en date du 27 septembre 2018 prescrivant l'élaboration du PCAET de l'EPT Boucle Nord de Seine,

Vu la délibération du conseil de territoire n°2020/S02/019 en date du 5 février 2020 approuvant la déclaration d'intention relative à la concertation préalable dans le cadre de l'élaboration du PCAET de l'EPT Boucle Nord de Seine,

Considérant le bilan de la concertation ci-annexé,

APRES EN AVOIR DEBATTU,

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve le bilan ci-annexé de la concertation préalable relative à l'élaboration du PCAET de l'EPT Boucle Nord de Seine.

Article 2 : Dit que ce bilan sera mis à disposition du public sur le site Internet de l'EPT Boucle Nord de Seine.

Article 3 : Précise que le projet de PCAET, accompagné de son évaluation environnementale, sera soumis pour avis à la Métropole du Grand Paris (MGP) et à l'autorité environnementale, puis fera l'objet d'une participation du public par voie électronique avant son approbation par le conseil de territoire.

Article 4 : Charge le Président de l'EPT Boucle Nord de Seine d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Article 6 : La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ANNEXES :

- *BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE PCAET.*
- *SYNTHESE DU PROJET DE PCAET.*

RESULTAT DES VOTES : UNANIMITE

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré ce jour,

Pour extrait conforme,

Georges MOTHRON



Président de Boucle Nord de Seine